

Le CTL avait pour ordre du jour un point pour information : Les projets de réorganisations liées au Nouveau Réseau de Proximité (NRP). Cette instance était reconvoquée suite au boycott des organisations syndicales lors de la première convocation. Vos représentants CGT ont décidé de siéger non pas pour faire de la cogestion, mais pour dénoncer les effets de cette réorganisation et porter les revendications des agents.

A la suite de la lecture de notre déclaration liminaire, la direction nous a précisé que ce CTL était informatif pour nous faire part de l'avancement du projet non encore validé. La directrice nous répond "il est hors de question que je retire le projet, il est hors de question que je modifie le projet, il est hors de question que je reparte d'une feuille blanche", ça en dit long sur ce soit-disant dialogue social. La direction reste sur ses positions pour mettre en place cette véritable usine à gaz qui a pour seul but le démantèlement du réseau et l'industrialisation des tâches. La prolétarianisation des qualifications dans une logique néo-tayloriste de certaines missions, l'externalisation et l'abandon de missions, la mobilité forcée, le détachement d'office chez les ordonnateurs, la remise en cause des droits et garanties des agents sur fond de « quantum » pluriannuel de milliers de suppressions d'emplois.

Le projet présenté par la direction se ferait en plusieurs étapes sur 3 ans :

2021 : Nord du département

2022 : Sud Finistère

2023 : Centre du département

Réorganisations liées au NRP (Nouveau Réseau de Proximité)

Rappel des "opérations en cours" : au 1er septembre 2020 Création du

SDIF à Brest avec un transfert de 6 emplois qui quittent Morlaix. Création d'un centre de contact emploi issu d'une partie des CPS qui disparaissent.

Dans cette hypothèse de réorganisation, on oublie tout le réseau que nous connaissons aujourd'hui pour ce projet ci-dessous :

2021 :

- ✓ Création d'un SIP à Brest (46 emplois) et à Morlaix (44 emplois) avec un transfert d'emplois de Brest vers Morlaix (1A 6B 10C).
- ✓ Création d'un SIE à Brest (29 emplois) et à Morlaix (33 emplois) avec un transfert d'emplois de Brest vers Morlaix (1A 13B)
- ✓ Réseau de Trésoreries du Nord Finistère: C'est en 2021 ????

En clair c'est la suppression des trésoreries de Brest Métropole, Saint Renan, Daoulas, Lesneven, Plabennec, Landerneau, Morlaix Communauté, Saint Pol de Léon et Pont Croix, rien que ça, pour la créations de services de gestion Comptable (SGC) à Brest, Landerneau et Morlaix et Conseillers Décideurs Locaux (CDL) 2 à Brest, 2 à Landerneau et 1 à Morlaix. La trésorerie de Pont-Croix, sera rattachée à celle de Douarnenez.

Concernant le volet "RH", la direction a rencontré les personnels des SIP et SIE concernés et prévoit de rencontrer les agents du secteur public local.

Il n'y aura plus de Commission paritaire locale pour les mutations pour défendre les agents, En cas de litige avec la direction, ils devront saisir le Tribunal Administratif. La CGT est intervenue à plusieurs reprises pour dire que cette réorganisation était anxiogène pour les agents et cassait les unités de travail et le collectif.

En cas de réorganisation, un mouvement spécifique aura lieu le 1er janvier 2021, ouvert à tous les agent du département.

Concernant le mouvement de septembre 2020, les agents concernés par les réorganisations seront prioritaires sur les périmètres des réorganisations, donc en clair, priorité aux agents du SDIF et du centre de contact.

Les priorités sont les suivantes :

1. suivre l'emploi et la mission
2. rejoindre un service avec emploi vacant dans un service de même nature sur la commune
3. rejoindre tout emploi vacant sur la commune
4. rejoindre tout emploi vacant de même nature sur l'ensemble de la direction
5. rejoindre tout emploi vacant

Nous avons demandé la liste des postes vacants.

Un agent qui n'aurait pas de priorité et qui n'obtiendrait pas ses vœux deviendrait ALD avec un risque de se retrouver n'importe où dans le département.

Pour les agents concernés par un changement de résidence mais ne souhaitant pas suivre la mission, ils pourront travailler à distance pendant 3 ans.

Nous sommes intervenus sur les primes de restructurations afin de connaître les délais pour les obtenir, la direction nous a répondu que la Prime pour restructuration pouvait être versée dans un délais de trois ans. concernant la prime de déménagement, si l'agent accepte de suivre sa mission, il pourra la demander si le déménagement intervient dans les 9 mois précédant ou suivant l'affectation. De notre côté nous n'avons pas attendu la réponse, nous avons la circulaire pour renseigner les agents.

Concernant les collègues actuellement ALD, si sur le poste d'affectation il existe un poste vacant, la direction propose qu'ils soient affectés sur leurs postes en septembre 2020.

Centre de contact/EDR/ Equipe d'accueil :

35 à 40 emplois sont prévus pour le centre de contact (Brest) en septembre 2020. Les agents interviendraient sur la gestion de la fiscalité des particuliers, pas seulement au téléphone. Il y aura des contraintes horaires et travail le samedi sur la base du volontariat.

Les emplois du CPS rattachés d'une partie des emplois des CPS relais (qui vont en renfort dans les

services) seraient d'emblé transféré au Centre de Contact et, l'autre partie des emplois des CPS relais resteraient dans l'équipe de Renfort (EDR).

Les agents allant au centre de contact perdraient leurs primes d'EDR mais nous n'avons pas eu d'information sur le régime indemnitaire des Centres de Contact. Les formations auront lieu en mars 2020.

40 à 50 emplois prévus pour l'équipe départementale d'Accueil voir +.

Certains postes seront implantés dans les services permanents d'accueil, les autres iront sur les accueils de proximité avec une zone d'intervention limitée par agent sauf en cas de dysfonctionnement. De même pas de réponse concernant le régime indemnitaire.

Cette équipe sera progressivement mise en place, mais à terme le nombre d'EDR va réduire car la direction nous dit qu'avec les Services de Gestion Comptable, il n'y aura plus besoin d'équipe de renfort !

Les agents qui aujourd'hui font de l'accueil perdront leur prime d'accueil.

Dans le Finistère il n'y aura pas de présence permanente dans les Etablissement France Services (EX-MFS).

La direction nous a ensuite projeté des cartes pour **2022 et 2023**, nous ne pourrions vous dévoiler ces cartes qui sont toujours à l'étude, mais en Bref c'est un vrai chamboulement du réseau avec des transferts d'emplois dans tous les sens, on prend à Pierre pour donner à Paul. A terme ne resteraient que 5 SIP (Brest, Morlaix, Carhaix, Quimper et Quimperlé), 4 SIE (Brest, Morlaix, Quimper et Quimperlé) et à part les trésoreries spécialisées Amendes (Concarneau) Hospitalières Brest et Quimper et la Paierie Départementale, toutes les trésoreries disparaissent pour devenir des Services de Gestion Comptable (Brest, Landerneau, Morlaix, Douarnenez, Châteaulin, Quimper et Rosporden) La trésorerie CH Quimper récupère l'hôpital de Douarnenez en 2022.

Questions diverses :

Nous sommes intervenus sur les missions foncières et notre crainte par rapport à la création du SDIF car les collègues sont noyés et aucun agent ne suivrait.

L'ensemble du dispositif de mise en place du NRP est une mauvaise chose pour les agents, pour nos missions, pour la population, pour les collectivités locales, pour l'avenir même de la DGFIP.

Pour la CGT Finances Publiques, ces réformes doivent être abandonnées pour reconstruire un réseau de services de proximité de pleine compétence digne de ce nom. Les moyens nécessaires doivent être donnés pour permettre à l'ensemble des agents de réaliser toutes les missions DGFIP dans de bonnes conditions de travail.

Réunissons-nous sous toutes les formes pour décider ensemble des moyens d'actions concrètes pour défendre et construire notre avenir à la DGFIP.

Exigeons le retrait de cette Réforme !